

Campagne 2024-2025

Gestion des transferts entre établissements

FICHE PAS A PAS DI@MAN Lycées publics, privés et autres établissements hors EPLE

## SOMMAIRE

CONTEXTE DE CE DOCUMENT	1
CAS 1 : L'élève n'est pas boursier dans son établissement d'origine (dossier avec bourse refusée)	2
CAS 2 : L'élève est boursier dans son établissement d'origine (dossier avec bourse acceptée)	2
CAS 3 : L'élève n'a pas de dossier dans son établissement d'origine	12
CAS 3A : L'élève n'a pas de demande en cours dans son établissement d'origine	12
CAS 3B : L'élève a une demande en cours dans son établissement d'origine	12
Cas particulier d'un changement d'établissement au 3ème trimestre	13

## CONTEXTE DE CE DOCUMENT

Ce document décrit les étapes à suivre lorsqu'un élève quitte un établissement au cours du premier trimestre et précise les actions à mener au deuxième trimestre par le gestionnaire en SAB.

Lorsque d'un élève quitte un établissement au cours du deuxième trimestre, les actions à mener sont les mêmes : il faudra les réaliser au troisième trimestre.

Rappel : Il est fortement recommandé de ne pas retirer la division de l'élève sortant. Ce mode opératoire a des conséquences bloquantes dans DI@MAN : le versement des bourses des élèves concernés est bloqué car ils disparaissent de la liste des boursiers à payer



# CAS 1 : L'élève n'est pas boursier dans son établissement d'origine (dossier avec bourse refusée)

Dans ce cas, le gestionnaire en SAB n'a rien à faire. En effet si l'élève a un droit à bourse refusé dans son établissement d'origine, la situation sera identique dans son établissement d'accueil.

# CAS 2 : L'élève est boursier dans son établissement d'origine (dossier avec bourse acceptée)

D'après la réglementation, « pour les bourses de lycée, le transfert de la bourse est effectif à la date à laquelle l'élève change d'établissement. Ainsi, la bourse est versée par l'établissement d'origine à compter du début du trimestre et jusqu'à la date de sortie de l'élève de l'établissement, au prorata du nombre de jours passés par l'élève dans cet établissement durant le trimestre considéré. L'établissement d'accueil prend en charge le versement de la bourse pour l'élève à compter de sa date d'entrée dans cet établissement et jusqu'à la fin du trimestre, au prorata du nombre de jours passés dans l'établissement durant le trimestre considéré. Neuroit durant le trimestre durant durant le trimestre durant durant le trimestre durant durant le trimestre durant le trimestre considéré. Neuroit durant le trimestre durant durant le trimestre durant le trimestre considéré. Neuroit durant le trimestre durant le trimestre considéré.

La bourse doit donc être versée au prorata de la présence de l'élève dans l'établissement.

La prime d'internat doit être versée selon les mêmes modalités et être attribuée dans l'établissement d'accueil si l'élève a toujours la qualité d'interne.

La bourse au mérite, si elle a été attribuée dans l'établissement d'origine, doit être également attribuée dans l'établissement d'accueil si la formation de l'élève dans son nouvel établissement lui en donne le droit. Elle doit être versée selon les mêmes modalités que la bourse nationale de lycée.

La prime de reprise d'études doit également être attribuée dans l'établissement d'accueil et versée selon les mêmes modalités.

Quant à la prime d'équipement, elle ne peut être versée qu'en une fois au 1<sup>er</sup> trimestre de la bourse, sauf si l'élève quitte sa scolarité avant la fin du mois de septembre. Il n'est donc pas possible de mettre des jours retenus sur cette dernière. Si l'élève est éligible à la prime d'équipement dans son établissement d'accueil, elle pourra lui être versée au T2 à condition qu'il n'ait jamais touché cette prime au préalable dans sa scolarité.

**Cas d'un élève qui est sorti de l'établissement pendant le 1**<sup>er</sup> **trimestre :** L'élève est boursier dans son établissement d'origine, la bourse doit lui être payée jusqu'à sa sortie de l'établissement.

Dans l'établissement d'accueil de l'élève, une nouvelle demande doit être créée pour permettre l'instruction d'un nouveau dossier, ce qui permettra d'attribuer à nouveau la bourse et les primes le cas échéant.

Dans les 2 établissements, des jours retenus doivent être saisis pour refléter la présence de l'élève dans l'établissement.

Pour permettre cela, le gestionnaire en SAB doit saisir des jours retenus sur l'élève sortant et réinstruire le dossier dans l'établissement d'origine, ce qui abandonnera la demande initiale dans cet établissement.



Si l'établissement d'origine n'a pas saisi des jours retenus, l'établissement d'accueil doit saisir 90 jours pour que la bourse ne soit pas payée 2 fois.

# ATTENTION : Pour réaliser toutes ces étapes, le gestionnaire en SAB devra faire attention à l'établissement sélectionné dans les filtres.

Les étapes sont décrites dans les paragraphes qui suivent :

#### Dans l'établissement d'origine

# <u>Gestion de l'élève dans le trimestre de sortie de l'élève (à effectuer avant le changement de trimestre dans DI@MAN)</u>

#### 1) Saisir des jours retenus correspondant à la présence de l'élève

La saisie des jours retenus s'effectue en cliquant sur le bouton **Gérer les jours retenus** depuis l'onglet « **Dossier de bourse » / « Instruction du dossier »** en ayant filtré sur l'établissement d'origine.

**Point d'attention :** la saisie des jours retenus est possible uniquement pendant le trimestre de sortie de l'élève de l'établissement. Elle peut être réalisée dans DI@MAN par le gestionnaire en SAB et en établissement.

Achterche des élèves	Dossiers de bourse Instruction du dossier					
Choic département (é établissement(j):       État du dossier :       Provenance demande :       État de jours retenus :       Permation :       Spécialités :       Procuration :       RéinflaidSREDS Alla Control         059 - NORD /       Tour       Tours       Tours <td< th=""><th>echerche des élèves</th><th></th><th></th><th></th><th></th><th></th></td<>	echerche des élèves					
Net         Nom         Prénoim         Date de nalssance         Formation         Division         Établissement         Provenance         Avancement           •         Net         Nom         Prénoim         Date de nalssance         Formation         Division         Établissement         Provenance         Avancement	Choix département et établissement(s) :           059 - NORD /           INE :	État du dossier : Prov Tous    Prénom élève :	enance demande : État des jours retenus : ies v Tous v Nom demandeur :	Formations:         Spécialités:           Toures         v         Toures         v	Procuration : Tous v	RÉINITIALISER LES FILTRES Afficher uniquement les sélectionnés :
NE         Nom         Prison         Date de nalsance         Formation         Division         Etablissement         Provenance         Avancement           Image: I						Aucun élément sélectionné
	INE Nom	Prénom Date de	haissance Formation Division	Etablissement	Provenance Service Académique	Avancement dossier avec bourse attribuée
nombre de lignes par page : $10 \ge 1.4$ sur $1 < < \frac{1}{2}$ /						

La saisie est possible sur le trimestre en cours et le(s) trimestre(s) passés.

AN 'es 'LE

GNEMENT R Recherche					F Lycée	FICHE PAS A F es publics, pri établisseme	PAS ivé nts
bleau de bord Demandes de bourse - Dossiers de bourse - Éd 🚺	ours retenus dans le trimestre			×			
* · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		<u> </u>					
Dossiers de bourse Instruction du dossier	jours retenus T1	12	T3			← RETO	DUR
	Bourse : 45	0	0				
<ul> <li>Instruction du dossi</li> <li>Calad da dasà à basa</li> </ul>	Prime d'internat : 45	0	0				
Calcol ou orbit a book	Prime de reprise d'études : 45	0	0				
Nom de l'établissement 05030156 - LYCEE DROEESSIONNEL DL	Bourse au mérite : 45	0	0				
International Annual Annual							
né(e) le 2NI		VALIDER × ANNULER					
bossier avec demande papier - Etablissement	bounse						
Dernière modification 20/01/2025		BOURSE ATTRIBUEE		Primes attribuées	Date d'effet	Montant annuel Jours n	etenus
Dernière modification 20/01/2025     Etat du dossier dossier avec bourse	attribuée	BOURSE ATTRIBUEE Date d'effet 02/09/2024		Primes attribuées	Date d'effet	Montant annuel Jours n (cumul	etenus annue
Dernière modification 20/01/2025 Etat du dossier dossier avec bourse Demandeur (Re	attribuée présentant légal)	BOURSE ATTRIBUEE Date d'effet 02/09/2024 Points de charge 5		Primes attribuées	Date d'effet 02/09/2024	Montant annuel Jours n (cumul 327	etenus annue
Dernière modification 20/01/2025 Etat du dossier avec bourse Demandeur (Re Demandeur initial (Re	: attribuée :présentant légal) :présentant légal)	BOURSE ATTRIBUEE Date d'effet 02/09/2024 Points de charge 5 Echelon 1		Primes attribuées Internat Bourse au mérite	Date d'effet 02/09/2024 02/09/2024	Montant annuel jours r (cumul 327 402	etenus annue
Dernière modification 20/01/2025 Etat du dossier avec bourse Demandeur (Re Demandeur Initial (Re Informations fiscales	: attribuée :présentant légal) :présentant légal)	BOURSE ATTRIBUEE Date d'effet 62/V9/2024 Points de charge 5 Echelon 1 Montant annuel 474 €		Primes attribuées Internat Bourse au mérite	Date d'effet 02/09/2024 02/09/2024	Montant annuel jours r (cumul 327 402 600	etenus annue
Dernière modification 20/01/2025 Etat du dossier dousse Demandeur motal (Re Informations fiscales Revenu fiscal de référence 20000 €	: attribuée iprésentant légal) présentant légal)	BOURSE ATTRIBUEE Date d'effet 02/09/2024 Points de charge 5 Echelon 1 Montant annuei 474 €		Primes attribuées Internat Bourse au mérite Reprise d'études	Date d'effet 02/09/2024 02/09/2024 02/09/2024	Montant annuel Jours n (cumul 327 402 600	etenus annue
Dernière modification 20/07/2025 East du dosser dessier avec bourse Demandeur Inda Informations fiscales Revens fiscal de siferance 30000 6 Nombre d'antant mineurs au	ı attribuée présentant légal) présentant légal)	BOURSE ATTRIBUEE Date d'effet & 02/09/2024 Points de charge 5 Echelon 1 Montant annuel 478 € BLOQUER LE PAILMENT		Primes attribuées Internat Bourse au mérite Reprise d'études	Date d'effet 02/09/2024 02/09/2024 02/09/2024	Montant annuel Jours r (cumul 327 402 600	etenus annue
Dernière modification 20/01/2023 Etat du dossier avec bourse Demandeur (Re Demandeur Ream Informations fiscale erférence 3000 € Nombre d'enfante minieurs ou 5 Inandicapié Nombre d'enfants minieurs ou 5	: atribuée présentant légal) présentant légal)	BOURSE ATTRIBUEE Date of effect e 20.09/2024 Definition de charge 3 Echelon 1 Montant annuel 474 € BLOQUER LE PALEMENT	VIRSE	Primes attribuées Internat Bourse au mérite Reprise d'études	Date d'effet 02/09/2024 02/09/2024 02/09/2024	Montant annual Jours r (cumul 227 402 600	etenus
Dernière modification 20/01/2023 Etat du dossier avec bourse Demandeur (Re Demandeur Re Demandeur Re Monos fiscales référence Nombre d'enfant mours ou Nombre d'enfant mour	ı attribuée grésentant légal) présentant légal)	BOURSE ATTRIBUEE Data d'effer & 62/09/2024 Dists de charge & 5 Echelon 1 Montant annuel 474 € BLOQUER LE PALEMENT EMPÉCHER LES RAPPELS RETRER LA BO	NIRSE	Primes attribuées Internat Bourse au mérite Reprise d'études MO	Date d'effet 02/09/2024 02/09/2024 02/09/2024 DIFIER LES PRIMES	Montant annual Jours r (cumul 327 402 600 SUSPENDRE LA BIME	etenus annue
Dernière modification 20/01/2023 Etat du dossier avec bourse Demandeur (Re Demandeur Re Demandeur (Re Montorations fiscales Revent fiscale e réference Nombre d'enfant muser su handicapie Nombre d'enfants majeurs délibataires ()	: attribuée présentant légal) présentant légal)	BOURSE ATTRIBUTE Data d'affic 2009/2024 Points de charge 3 Echalion 1 Echalion 1 BIOQUERLE PARMENT ELOQUERLE PARMENT RETIRER LA BO	NIRSE	Primes attribuées Internat Bourse au mérite Reprise d'études MO	Date d'effet 02/09/2024 02/09/2024 02/09/2024 02/09/2024	Montant annual Jours r Corror 227 402 600 SUSPENDRE LA BME	etenus annue
Dernière modification 20/01/2023 Etat du dossier avec bourse Demandeur (Re Demandeur (Re Demandeur (Re Demandeur (Re Informations fiscales Revent fiscales référence 30000 C Nombre d'enfert neuros ou handicapés Nombre d'enfert neuros di bataries 0	: atribuée présentant légal) présentant légal)	BOURSE ATTRIBUTE Data d'affite 2009/2024 Denis de Charge 3 Echelon 1 Montant annuel 474 C BLOQUERLE PALSMENT ELOQUERLE PALSMENT ELOQUERLE PALSMENT	WRSE	Primes attribuées Internat Bourse au mérite Reprise d'études MO	Date d'effet           02/09/2024           02/09/2024           02/09/2024           02/09/2024           DIFIER LES PRIMES	Montant annual Journ r Gormul 227 402 600 SUSPENDRE LA BME	etenus
Dernière modification 20/01/2023 East du dosser desier avec bourse Demandeur Indai Informations fiscales Revens fiscal de siferance 3000 6 Nombre d'enfants majeurs oblibataires 0	i atribuše prēsentant lēgal) iprēsentant lēgal)	BOURSE ATTRIBUEE Date d'effer & 2209/2024 Deiss de charge & 3 Echelon & 1 Monsent annuel 474 & BLOQUER LE PAREMENT EMPÉCHER LES RAPPELS RETIRER LA BO	NIRSE	Primes attribuées Internat Bourse au mérite Reprise d'études	Date d'effet           02/09/2024           02/09/2024           02/09/2024           02/09/2024           DIFIER LES PRIMES	Montant annual Journ r Gormul 227 402 600 SUSPENDRE LA BME	etenus annue
Dernière modification 20/01/2023 East du dossar Demandeur Demandeur Informations fiscales Revens fiscal de riffrance 2000 ¢ Nombre d'enfants mineurs ou Andicapté Nombre d'enfants mineurs ou Andicapté Nombre d'enfants mineurs ou Dessier proces. Le demandeur a transmis le document de procuration.	: atribuše prēšentant lēgal) prēšentant lēgal)	BOURSE ATTRIBUEE Date of effer 2209/2024 Dens de charge 5 Echelion 1 Echelion 7 BLOQUER LE PAILMENT ELOQUER LE PAILMENT ELOQUER LE PAILMENT	SURSE	Primes attribuées Internat Bourse au mérite Reprise d'études MO	Date d'effet 02/09/2024 02/09/2024 02/09/2024 02/09/2024	Montant annual Journ r Courned 227 402 600 SUSPENDRE LA BIME	annue
Dernière modification 20/01/2023 Est du dossier avec bourse Demandeur (Re Demandeur (Re Demandeur (Re Demandeur (Re)) Nombre d'enfance 3000 C Nombre d'enfance 3000 C Nombre d'enfance mineurs ou handicapié Nombre d'enfants mijeurs dilibataries 0	s atribuée présentant légal) présentant légal)	EDURSE ATTRIBUTE Loss d'Affic 2009/2024 Dios de Charge 3 Constant annuel 474 6 ELOQUERLE MARKENT RETIRER LA BO	JURSE	Primes attribuées Internat Bourse au mérite Reprise d'études 640	Date d'effet 02/09/2024 02/09/2024 02/09/2024 DIFIER LES PRIMES	Montant annual Jours r (comul 227 402 600 SUSPENDRE LA BME	annue
Dernière modification         20/01/2023           East du dosser         dessier avec bourser           Demnadeur indai         (Re           Demnadeur indai         (Re           Informations fitcales         3000 €           Nombre d'enfance         3000 €           Vendre d'enfance         3000 €           Nombre d'enfance         3           Demnafication filozopié         0           Procuration         2           Dessier presurié.         Le demandeur a transmis le document de precuration.           Élèves avec demandeur et informations fil         1	ratribuée présentant légal) présentant légal)	BOURSE ATTRIBUTE Lass define 2009/204 Boins defange 3 Chalon 1 Chalon 2 Chalon 2	XUKSE	Primes attribuées Internat Bourse au mérite Reprise d'études	Date d'effet 02/09/2024 02/09/2024 02/09/2024	Montant annual Jour r Germun 402 600 SUSPENDRE LA BME	annue
Dernière modification       20/01/2023         East du dossar       dessier avec bourse         Demandeur       (Re         Demandeur       (Re         Demandeur       3000 €         Nombre d'enfants mineurs qui nandiaptés       3000 €         Nombre d'enfants mineurs qui nandiaptés       3         Procuration       3         Dessier procuré.       Le demandeur et transmis le document de procuration.         Élèves avec demandeur et informations fil	ratribuée présentant légal) présentant légal)	BOURSE ATTRIBUEE Date de tits 2009/2024 Debiss de charge & B Echelon 1 Montant annuel 473 E BLOQUER LE DALBMENT EMPÉCHER LES RADPELS RETRER LA DO	DURSE	Primes attribuées Internat Bourse au mérite Reprise d'études	Date d'effet 02/09/2024 02/09/2024 02/09/2024 DUPLER LES PRIMES	Montant annual Journ r (cumul 227 402 600 SUSPENDRE LA BME	otenu annur

#### Après le changement de trimestre dans DI@MAN

2) Noter les informations du dossier (RFR, nombre d'enfants à charge, procuration)

Dans le même onglet, la page du dossier permet de noter les informations du demandeur, le RFR, le nombre d'enfants à charge et les informations sur la procuration si l'élève est dans un établissement privé.

Le message en haut de l'écran permet de visualiser que l'élève n'est plus scolarisé dans l'établissement.

On note également les primes éventuelles de l'élève pour qu'elles puissent lui être attribuées dans son nouvel établissement (bourse au mérite, prime de reprise d'études, voire la prime à l'internat si l'élève a la qualité d'interne dans son établissement d'accueil).

Dossiers de bourse Instruction du dossier					← RETOUR 📗 🖭 🏛
Élève non scolarisé ou formation non éligible à la bourse de lycée.					×
Calcul du droit à bourse	$\geq$ $\checkmark$		∕ ◀	Récapitulatif	
Nom de l'établissement -LG - LYCEE					
né(e) le	NE LIBRE Élève sorti le 30/11/2024				
DOSSIER DEMANDE RESPONSABLES SCOLARITE DE L'ELEVE					
Dossier avec demande papier - Service Académique	Bourse		Prime		
Dernière modification 21/01/2025 Etat du dossier dossier avec bourse attribuée	BOURS	E ATTRIBUEE	Primes attribuées	Date d'effet Montant ann	uel Jours retenus (cumul annuel)
(Capricentant ligg)	Points de charge	1	Bourse au mérite	02/09/2024	402 30
Informations fiscales	Echelon Montant annuel	1 474 €		SUSPENDRE LA BME	
Revenu facel de référence 21378 Nombre d'enfants mineurs ou handicapés 1	Jours retenus sur bourse Date dernière modification des jours retenus	30 (total annuel) 21/01/2025			
Nombre d'enfants majeurs célibataires 0					
	EMPÊCHER LES RAPPE	LS RETIRER LA BOURSE			
Élèves avec demandeur et informations fiscales identiques					
Nom Drénom Métalla	Formation	Dhárlan	Lieo de parez	ntő	
il n'existe aucun élève avec un demandeur et des informations fiscales identiques.	ronnadon	Division	Lien de pares		
	RÉINSTRUIRE LE DOSSIER GÉRER LES JOURS	RETENUS IMPRIMER LE DOSSIER NOTIFIER			



3) <u>Réinstruire le dossier dans l'établissement d'origine afin de supprimer le dossier ainsi que la bourse et abandonner la demande</u>

Le bouton **Réinstruire le dossier** permet de supprimer la bourse et d'abandonner la demande.

Dossiers de bourse Instruction du dossier						← RETOUR 📗 🔐 🏛
Élève non scolarisé ou formation non éligible	e à la bourse de lycée.					×
Calc		$\rightarrow$			Récapitulatif	
Nom de l'établissement						
né(e) le 🖉	IG - INE : HOME - EXTER	NE LIBRE Élève sorti le 30/11/2024				
	ITTÉ DE L'ÉLÈVE					
DOUGHER DEMONDE REPORTADLES SCOON	are one externe	_				
Dossier avec demande papier - Servio	ce Académique	Bourse		Prime		
Dernière modification	21/01/2025	BOURS	EATTRIBUEE	Primes attribuées	Date d'effet Montant annuel	Jours retenus
Etat du dossier Demandeur	dossier avec bourse attribuée (Représentant légal)	Date d'effet Points de charge	02/09/2024	Bourse au mérite	02/09/2024 402	(cumul annuel)
Demandeur initial	(Représentant légal)	Echelon	1			
Informations fiscales		Montant annuel	474€		SUSPENDRE LA BME	
Revenu fiscal de référence Nombre d'enfants mineurs ou bandicapés	21370 €	Jours retenus sur bourse	30 (total annuel)			
Nombre d'enfants majeurs célibataires	0	Date demiere modification des jours retenus	21/01/2025			
		EMPÊCHED I ES DADDE	PETIDER LA BOLIDSE			
		Dim Context CESTON 1	TEMETOTOOTEE			
40						
Eleves avec demandeur et informa	ations fiscales identiques					
Nom Prénom	Nć(c) le	Formation	Division	Lien de parenté		
Il n'existe aucun eleve avec un demandeur et des inforr	mations fiscales identiques.		••••••			
	<u> </u>	REINSTRUIRE LE DOSSIER GERÉS LES JOURS	METENUS MIMPRIMER LE DOSSIER NOTIFIER			

Une pop-up de validation s'affiche :

INE	Nom	Prénom	Né(e) le	Formation	Division	Lien de parenté
1040740	101003000	100 percent	COLUMN 1	1G	1000	Mère
haque élève s	electionne la deman			. and not would up of	contact pupic	pear cere suisier

ATTENTION : Dans le cas d'une fratrie (élèves avec les mêmes responsables, scolarisés dans le même établissement et éligibles au même type de bourse), les autres élèves de la fratrie sont proposés. Il ne faut pas les sélectionner s'ils n'ont pas quitté l'établissement. Par défaut seul l'élève depuis lequel on réinstruit le dossier est sélectionné.

Pour valider la réinstruction, il faut cliquer sur Valider.

Il ne faut pas saisir de nouvelle demande (papier) pour l'élève dans l'établissement d'origine.

#### Dans l'établissement d'accueil

Le gestionnaire en SAB doit saisir une demande *papier* dans l'établissement d'accueil avec le même demandeur que dans l'établissement d'origine, la passer à *complète* puis instruire le dossier sur la base des informations fiscales notées depuis le dossier de l'élève dans son établissement d'origine afin de lui attribuer la bourse. Enfin il devra saisir des jours retenus sur le 1<sup>er</sup> trimestre, correspondant au temps de présence dans l'établissement de l'élève. Si aucun jour retenu n'avait été saisi dans l'établissement d'origine, il faut saisir 90 jours retenus dans l'établissement d'accueil afin d'éviter le double versement de la bourse à l'élève pour un trimestre.



4) Saisir une demande papier sans numéro fiscal avec le même demandeur dans l'établissement d'origine

Dans l'onglet « Demande de bourse » / « Saisie / suppression des demandes papiers » :

Il faut filtrer sur l'établissement d'accueil, sélectionner l'élève et cliquer sur le bouton Gérer les demandes.

Demandes de bourse Salsie / Suppression des	s demandes papier								
Recherche des élèves									
Choix département et établissement(s) :           \$\u0395_NORD /	Provenance demande : Toutes v	État demande : Tous	Formation:     Toutes	s: v	Spécialités : Toutes *	INE :	Nom élève :	RÉINIT Afficher uni	IALISER LES FILTRES quement les sélectionnés :
$\land$									1 élément sélectionné
🗆 🕶 INE Nom	Prénom	Date de naissance	Formation	Division		Établissement	Date demande	Provenance	État demande
	Products of the local data	1G		199	- LG -			Automatisée	En attente de traitement
				GÉRER LES DE	MANDES		nombre d	e lignes par page : 10 🗸	1-1 sur 1   < < 1 / 1 > >

La demande doit avoir les caractéristiques suivantes :

- Même demandeur que celui de l'établissement d'origine ;
- Pas de numéro fiscal.

Afin de valider cette étape, il faut cliquer sur le bouton Poursuivre

Demandes de bourse Saisie / Suppression des demandes	papier			← Re
lom de l'établissement - LG - LYCEE (				
Sélection du demandeu Saisie des numéros fisca		Sélection des élèves		Récapitulatif
né(e) le <b>1 - 1 - 1</b> - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -	INE : DOGGENITE - EXTERNE LIBRE			
Niveau responsabilité	Nom	Pré	nom	Parenté
REPRESENTANT LEGAL	(Company)	Kan track	Mère	
REPRESENTANT LEGAL		1949	Père	
Saisie des numéros fiscaux				
	_	Date de dépôt 22/01/2025		- Cool
	Numéro	fiscal du demandeur Ne	pas saisir de numer	o fiscal
		En concubinage Oul  Non (pour les couples mariés ou pa	acsés, cocher "non")	
		POURSUIVRE		

La demande peut ensuite être enregistrée.

Ď Demandes de bourse Saisie / Suppression des demandes papier						
Nom de l'établissement						
•	Sélection du demandeur Saisie des numéros fiscaux		Sélection des élèves		Récapitulatif	
né(e) le	IG - INE : DOWN IS - INE -	EXTERNE LIBRE				
Informations fiscales demandeur						
Aucune donnée fiscale connue pour le demandeur						
		REVENIR À L'ÉTAPE PRÉCÉDENTE	ENREGISTRER LA DEMANDE			
		RETENTION ELEPTICE PRECEDENTE	ENALODINER DE DEMANDE			

#### 5) Passer la demande à complète sans demander de justificatif

Afin de poursuivre la gestion de la demande, il faut cliquer sur **Gérer la demande** avant de la passer à « complète » pour permettre l'instruction du dossier.

### Campagne 2024-2025

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE Liberti Épatité Fraterait					FICHE PAS A PAS DI@MAN Lycées publics, privés et autres établissements hors EPLE
Demandes de bourse Saisie / Suppression des demandes papier					← RETOUR
Nom de l'établissement					
Silection du demandeur Satur des numéros fiscau	Source Street	<b>~</b>	Sélection des élèves	~	Réceptulatt
Demande Service Académique			Motifs d'incomplet		
État de la demande Date de dépôt Demandeur de la bourse	Nouvelle 22/01/2025 (Représentant légal )		Données fiscales non récupérées de la DGFIP		
Accusé réception demande					
Accusé de réception non envoyé par mail Accusé de réception non édité		ENVOYER ACCUSÉ DE RÉCEPTION			
Informations fiscales demandeur					
Aucune donnée fiscale connue pour le demandeur					
		SUPPRIMER LA DEMANDE	GÉRER LA DEMANDE		

Pour passer la demande à « complète », il faut cliquer sur Modifier puis sélectionner l'état « Demande complète ».

Demandes de bourse - Détail des demandes de bourse de lycée	← RETOUR
Nom de l'établissement - LG - LYCEE GAMBETTA	
ACHAMMAMI Wassim né(e) le 27/05/2008 1G - INE : 100645701EE - EXTERNE LIBRE	
Demande	Motifs d'incomplet
Provenance de la demande Service académique	Données fiscales non récupérées de la DGFIP
Demandeur de la bourse (Représentant légal)	
Date de dépôt 22/01/2025 Date de modification	
Informations fiscales demandeur	
Aucune donnée fiscale	
	$\frown$
Gestion de la demande	
Justificatifs	Avis
À transmettre par Demandé par le Réceptionné	Demande Nouvelle
Avis d'imposition 2024 (sur les revenus 2023) X	ENVOYER ACCUSÉ DE RÉCEPTION
Avis d'imposition du concubin 2024 (sur les revenus 2023)	Accusé de réception non envoyé par mail. Accusé de réception non édité.
Autre	

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE Liberi Harmité Franceité Gestion de la demande	FICHE PAS A PAS DI@MAN Lycées publics, privés et autres établissements hors EPLE
À transmettre par Demandé par le Réceptionné le demandeur gestionnaire      Avis d'imposition 2024 (sur les revenus 2023)     Avis d'imposition du concubin 2024 (sur les revenus 2023)     Avis d'imposition du concubin 2024 (sur les revenus 2023)     Attetataion récente de paiement de la CAF     Autre	
	Observations
Gestion de la demande Justificatifs           Å transmittre par         Demandé par le         Réceptionné           Le demandeur         gestionnaire         Réceptionné           Avis d'Imposition 2024 (sur les revenus 2023)         Ø         O           Avis d'Imposition du concubin 2024 (sur les revenus 2023)         Ø         O           Avis d'Imposition du concubin 2024 (sur les revenus 2023)         Ø         O           Avis d'Imposition du concubin 2024 (sur les revenus 2023)         Ø         O           Autre         O         O	
	Observations

Il est possible de rajouter un commentaire dans le champs observations si le gestionnaire le souhaite.

Il faut ensuite réaliser l'instruction du dossier en cliquant sur Valider et instruire

#### 6) Instruire manuellement le dossier à partir des informations transmises par l'établissement d'origine

Il faut saisir manuellement le RFR et le nombre d'enfants à charge. Il est également possible de mettre une observation à cette étape.

Dossiers de bourse Instruction du dossier		← RETOUR 👥
Instruction du dessier Cilcul du droit à bourse	Sélection des élèves Attribution/Refus	Récapitulatif
Nom de l'établissement		
A BARANNE AND NO. 10 I I I I I I I I I I I I I I I I I I		
INFORMATIONS FISCALES RESPONSABLES SCOLARTÉ DE L'ÉLÈVE		
Informations fiscales demandeur		
Demande sans informations fiscales.		
Aide au calcul de la bourse		- Demandeur initial:
Revenu focal de référence 0 21370 €	Observations	
Nombre d'enfants mineurs ou handicapés 1		
Nombre d'enfants majeurs célibataires 0		
REFUSER LE DOSSIER	POURSUIVRE L'INSTRUCTION	
	$\smile$	

Il faut alors Poursuivre l'instruction.



Le droit à bourse est calculé et l'attribution de bourse est validée en cliquant sur **Attribuer la bourse**.

Il faut également renseigner de manière identique à l'établissement d'origine les informations de procuration ou le RIB du demandeur (uniquement pour les établissements privés).

Dossiers de bourse Instruction	du dossier		← RETOUR 😃 🛣
<ul> <li>✓</li> </ul>	Instruction du dossier Calcul du droit à bourse	Sélection des élèves Attribution/Refus	Récapitulatif
Nom de l'établissement	282 martin		
né(e)	le • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
DOSSIER DEMANDE RESPONSABLES	SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE		
Dossier		Aide à l'attribution de bourse en lycée	
Demandeur	(Représentant légal)		DROIT A BOURSE
Demandeur initial	(Représentant légal)	Points de charge 1	
Informations fiscales	21270 E	Echelon 1	
Nombre d'enfants mineurs ou	1	Montanciannuel 4/4 €	
handicapés			
Nombre d'enfants majeurs célibataires	0		
Sélection des élèves			
Il n'existe aucun autre êlève avec le même demandeur et des informations fiscales identiques.			
REVENIR À L'ÉTAPE PRÉCÉDENT E ATTRIBUER LA BOURSE			

Une pop-up s'affiche. Il faut saisir comme date d'effet de la bourse le date d'entrée de l'élève dans son établissement puis cliquer sur le bouton **Attribuer la bourse**.

Date d'effet		×
Veuillez renseigner une date d'effet :	01/12/2024	
✓ ATTRIBUER LA BOURSE	ANNULER	

7) Saisir des jours retenus sur le 1<sup>er</sup> trimestre

#### 1<sup>er</sup> cas : Des jours retenus ont été saisis dans l'établissement d'origine

La bourse de l'élève a été payé au prorata de sa présence au 1er trimestre dans son établissement d'origine ; l'établissement d'accueil doit faire de même. Pour cela, des jours retenus doivent être saisis au prorata de la présence de l'élève dans son établissement d'accueil.

#### 2<sup>nd</sup> cas : Aucun jour de retenu n'a été saisi dans l'établissement d'origine

Puisque la bourse de l'élève a déjà été payée pour le 1<sup>er</sup> trimestre par l'établissement d'origine, 90 jours retenus doivent être saisis sur cette période pour éviter le double versement de la bourse pour l'élève pour le 1<sup>er</sup> trimestre.

Pour cela, il faut cliquer sur Gérer les jours retenus.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE Liberti Fatteraid				F Lycée	FICHE PAS A PAS D es publics, privés d établissements h	DI@MAN et autres ors EPLE
Dossiers de bourse Instruction du dossier						← RETOUR 🖪 👷 🏛
✓ Inst Calc	ruction du dossier Il du droit à bourse	~	Sélection des élèves Attribution/Refus	~	Récapitulatif	
Nom de l'établissement - LG - LYCEE						
DOSSIER DEMANDE RESPONSABLES SCOLAR	TÉ DE L'ÉLÈVE	ERNE LIBRE				
Dossier avec demande papier - Servio	e Académique	Bourse		Prime		
Dernière modificacion Esta du dossier Demandeur Demandeur Demandeur Demandeur Demandeur Demandeur Revenur (Stadi er Héreneu Nombre d'enfants mineurs ou handicapés Nombre d'enfants mineurs ou handicapés Nombre d'enfants mineurs céliostaires	22/01/2025 dossier avec bourse attribuée (Représentant légal) (Représentant légal) 21370 € 1	BOUR Date d'affre Points de charge Echelon Montant annuel DMPÉCHER LES RAPP	SE ATTRIBUEE 01/12/2024 1 1 474 € RETIRER LA BOURSE	Primes attribuées Data Bourse au mérite 01/ MODIFIE	e d'effet Montant annuel Je (c. 112/2024 402 R LES PRIMES SUSPENDRE LA BME	purs retenus umul annuel) 0
Élèves avec demandeur et informa	tions fiscales identiques Né(e) le	Formation	Division	Lien de parenté		
ll n'existe aucun élève avec un demandeur et des inforr	nations fiscales identiques.	RÉINSTRUIRE LE DOSSIEI	RETENUS IMPRIMER LE DOSSIER N	OTIFIER		

Une pop-up s'affiche dans laquelle il faut saisir le nombre de jours retenus requis sur le 1<sup>er</sup> trimestre, puis cliquer sur le bouton **Valider**.

Jours retenus dans le trimestre				
Nb jours retenus	ті	T2	T3	
Bourse :	60	0	0	
Bourse au mérite :	60	0	0	
	✓ VALIDER	× ANNULER		

Les jours retenus doivent être également saisis sur les primes éventuelles.

#### 8) Faire un rappel sur le 1<sup>er</sup> trimestre

Si le nombre de jours retenus sur le 1<sup>er</sup> trimestre est inférieur à 90 jours, il faut faire un rappel dans l'établissement d'accueil pour que l'élève perçoive ces jours manquant sur le 1<sup>er</sup> trimestre.

#### 9) Imprimer la notification d'attribution

Le bouton **Notifier** permet d'imprimer la notification d'attribution.



La notification doit être éditée au format *pdf* et conservée par le SAB.

Édition ou envoi d'une notification		
Notification d'attrib	oution de bourse 🗸	
IMPRIMER LA NOTIFICATION	ENVOYER LA NOTIFICATION	



### CAS 3 : L'élève n'a pas de dossier dans son établissement d'origine

Dans ce cas, il faut uniquement instruire le dossier de bourse de l'élève et lui attribuer la bourse dans son établissement d'accueil : ce dernier lui versera intégralement la bourse.

#### CAS 3A : L'élève n'a pas de demande en cours dans son établissement d'origine

Le gestionnaire en SAB gère entièrement la demande de bourse dans l'établissement d'accueil.

#### Dans l'établissement d'accueil

Une demande *papier* doit être saisie dans l'onglet « **Demande de bourse » / « Saisie / Suppression des demandes papier »** en filtrant sur l'établissement d'accueil.

La demande doit être passée *complète* dans l'onglet **« Demande de bourse » / « Gérer les demandes »** toujours en filtrant sur l'établissement d'accueil, puis le dossier doit être instruit.

Lorsqu'une bourse a été attribuée, le gestionnaire en SAB doit créer un rappel afin que l'établissement d'accueil puisse régulariser la bourse de l'élève et que cette dernière lui soit également versée pour le 1<sup>er</sup> trimestre.

#### CAS 3B : L'élève a une demande en cours dans son établissement d'origine

- Si l'élève était externe dans son établissement d'origine, la demande doit être abandonnée, quel que soit son état, puis une demande doit être créée dans son nouvel établissement au 2e trimestre afin que l'éligibilité à la bourse soit étudiée et la bourse payée en cas d'attribution.
- Si l'élève était interne ou demi-pensionnaire dans l'établissement d'origine, l'éligibilité à la bourse doit être étudiée dans l'établissement d'origine et la bourse payée pour le 1<sup>er</sup> trimestre en cas d'attribution au prorata de la présence de l'élève dans chaque établissement :

Dans l'établissement d'origine :

- Rescolariser l'élève,
- o Dans le menu Gestion des demandes, traiter les justificatifs si nécessaires et la valider complète,
- Instruire le dossier : attribuer la bourse le cas échéant,
- Payer l'élève via un rappel dans le menu Liquidation / rappels.

Les étapes à suivre sont ensuite les mêmes que dans le cas 2 :

- Réinstruire le dossier dans l'établissement d'origine et abandonner la demande,
- Créer une demande dans l'établissement d'accueil et attribuer de la bourse,
- Saisir des jours retenus sur le 1er trimestre dans l'établissement d'accueil si l'élève a été payé de son T1 par l'établissement d'origine. Il ne faut donc pas saisir des jours retenus si l'élève était externe dans son établissement d'origine.



### Cas particulier d'un changement d'établissement au 3ème trimestre

# Dans le cas d'un changement d'établissement pendant le 3<sup>ème</sup> trimestre, toutes les opérations doivent être réalisées sur ce trimestre. Aucun rattrapage ne sera possible.

Dans le cas où l'établissement d'origine est un EPLE, les étapes à suivre au 3<sup>ème</sup> trimestre sont les suivantes afin de conserver une trace des montant des bourses dues :

- Saisir des jours retenus sur le 3<sup>ème</sup> trimestre en fonction de la présence de l'élève ;
- Editer et conserver la liste des boursiers à payer pour cet établissement afin de garder une preuve du montant de bourse versée à l'élève sortant. Cette édition est disponible en format pdf et csv ce qui permet de filtrer sur les élèves sortant ;
- Payer la bourse de l'élève dans son établissement d'origine ;
- Réinstruire le dossier de l'élève afin de supprimer ce dernier et d'abandonner sa demande.

**ATTENTION** : L'élève n'est désormais plus visible sur la liste des boursiers à payer au 3<sup>ème</sup> trimestre et le montant de sa bourse ainsi que de ses primes éventuelles ne sera pas pris en compte dans l'état récapitulatif trimestriel. Le gestionnaire en SAB devra ajouter le montant conservé sur la liste des boursiers à payer au montant total présent sur l'état récapitulatif trimestriel pour l'établissement.

Le gestionnaire en SAB pourra alors saisir une demande papier pour l'élève dans son nouvel établissement et instruire son dossier en saisissant des jours retenus.

L'élève sera présent dans la liste des boursiers à payer au 3<sup>ème</sup> trimestre de son établissement d'accueil. De plus :

- Si l'établissement d'accueil est un EPLE, sa bourse sera prise en compte dans l'état récapitulatif trimestriel ;
- Si l'établissement d'accueil est hors EPLE, l'élève sera éligible à une liquidation sur le 3<sup>ème</sup> trimestre.
- •

Dans le cas où l'établissement d'origine est hors EPLE, le gestionnaire en SAB devra valider une liquidation pour cet élève et la mettre en paiement si l'élève n'est pas procuré avant de réinstruire le dossier et de saisir une nouvelle demande dans l'établissement d'accueil.